

Modèle 2026-2030

Composante :	UFR Simone Veil-Santé
Adopté par le conseil de composante le :	26/07/2026
Adopté par la CPVU en date du :	15/09/2026

Régime d'inscription (cocher la case en double cliquant)

☒ Formation initiale
☐ Formation initiale en apprentissage
☐ Formation continue
☐ Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières : Assiduité L'assiduité aux séances de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) et à certains cours est obligatoire, toute absence doit être justifiée auprès de l'équipe pédagogique dans un délai de 5 jours ouvrés. En cas de retard supérieur à 10mn, l'enseignant peut refuser l'accès à l'étudiant, alors en situation d'absence injustifiée. En cas d'absence injustifiée à un enseignement obligatoire, l'étudiant(e) peut être déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session. En cas d'absences justifiées répétées dans une même UE, l'étudiant (e) peut être déclaré (e) défaillant à l'UE concernée en 1ère session Présence aux épreuves La justification d'absence à une épreuve doit être fournie dans un délai de 5 jours ouvrés. Pour les épreuves sur convocation: En cas d'absence injustifiée à une épreuve, l'étudiant(e) est déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session. En cas d'absence justifiée à une épreuve, la mention ADJ est portée. Le calcul de la moyenne sera effectué comme si l'étudiant avait obtenu la note de zéro. Tout enseignement obligatoire peut commencer par une épreuve sans convocation comptant dans le contrôle continu. Pour ces épreuves: En cas d'absence justifiée à une épreuve, le calcul de la moyenne se fera sans cette épreuve En cas d'absences injustifiées répétées, un(e) étudiant(e) absent(e) à plus de 40% des épreuves de contrôle continu de l'UE concernée est déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session. Règles de validation et de compensation: Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire à la validation de toutes les UE et ECU. Il n'existe pas de compensation entre les 2 semestres. Il n'existe pas de compensation entre les Domaines de Compétences (DDC). Les UE d'un même DCC ne se compensent pas entre elles. Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire à la validation de chaque UE. UE Systèmes d'organes: du normal au pathologique (1) et (2) au sein de chaque semestre: Une compensation est possible entre les ECU et si seulement si la note de chaque ECU est supérieure ou égale à 8/20. UE Processus infectieux: - Les ECU Virologie, Bactériologie, Mycologie et parasitologie Immunologie et Hygiène hospitalière se compensent si et seulement si la note est au minimum égale ou supérieure à 8/20 à chaque ECU. UE De la conception à la naissance : une compensation est possible entre les ECU si et seulement si la note de chaque ECU est supérieure ou égale à 8/20. Première session et seconde chance: En cas de non validation d'un ou plusieurs DCC, l'étudiant (e) est automatiquement convoqué(e) aux épreuves de seconde chance de toutes les UE non acquises du ou des DCC non acquis. Sur cette base, l'étudiant(e) peut définir la liste des secondes chances où il(elle) ne se présente pas. La note de première session est alors conservée. L'étudiant(e) dispose d'un délai de 5 jours ouvrés après la publication des résultats de la première session pour effectuer cette démarche. Passé ce délai, l'étudiant(e) doit se présenter à toutes les épreuves où il ou elle est convoqué(e). DCC Apprentissages Cliniques: Les UE Apprentissages cliniques S3 et S4 sont constituées des ECU Stage (en soins généraux au S3 et en maternité au S4) et des ECU Travaux pratiques, Simulation basse et haute fidélité, ECOS. Chaque ECU ne porte pas d'ECTS et n'est pas capitalisable. La validation de l'UE Apprentissages cliniques est prononcée par le directeur du département de Maieutique ou de son représentant au vu de la validation de l'ECU Stage (en soins généraux au S3 et en maternité au S4) et de la validation des ECU Travaux pratiques, Simulation basse et haute fidélité, ECOS. L'ECU stages est validé si les conditions suivantes sont réunies: - Avis favorable de chaque responsable de stage (1 rapport par période de stage), validation de l'acquisition des objectifs institutionnels (carnet de stage et carnet d'enseignement clinique) et de chaque trace d'apprentissage. - 1 semaine de stage équivalent à 30h Toute absence en stage doit être récupérée. Les stages non effectués seront à rattraper en totalité. En cas de stage effectué partiellement, le jury de délibération émettra les modalités de rattrapage en seconde chance. Les stages non effectués seront à rattraper en totalité. Au maximum 6 semaines de stage peuvent être rattrapées durant l'été. - Un stage de 3 semaines non validé sera à rattraper en totalité. - Un stage de 4 semaines non validé sera à rattrapper par 3 semaines de stage. En cas d'invalidation d'un DCC en session 2 l'étudiant devra refaire les UE Apprentissages cliniques S3 et S4 en intégralité. BCC d'expertise Possibilité de passer par anticipation les UE optionnelles proposées en 3ème année de DFGSma pour les étudiants non admis à passer dans l'année supérieure. Possibilité pour les étudiants admis en 3ème année de DFGSma, d'effectuer un stage d'une durée minimum de 105 heures soit 3 ECTS, pendant l'été. En cas d'avis favorable, sur demande de l'étudiant et avec l'accord du directeur de la structure ou de son représentant, ce stage peut être valorisé au 5ème ou au 6ème semestre comme UE optionnelle "projet étudiant" et validé par les jurys de 3ème année de DFGSma. La validation des UE optionnelles est soumise à un présentiel obligatoire : toute absence justifiée correspondant à plus de 20% du volume horaire de l'UE peut invalider l'UE optionnelle à la 1ère session. Toute absence injustifiée invalide d'emblée l'UE optionnelle à la 1ère session. L'UE optionnelle Théorie et pratique des activités physiques et sportives est soumise au règlement intérieur du Service Commun des Activités Physiques et Sportives de l'année en cours (SCAPS). Dettes: Les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des UE composant les domaines de compétence pré, per, postnatal et gynécologique et Apprentissages cliniques (1) et (2).											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

code Apogée	intitulé	intitulé en anglais	Bloc annuelisé (A) ou semestrialisé (S)	Volumes horaires						ECTS /Coef.	Modalités de contrôle des connaissances										Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	
				Présentiel					Distanciel		Total horaire	1ère session						2nde chance					
				Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD				Type de contrôle		Type de contrôle									
												Contrôle continu		Examen terminal		Autres		2nd session		Autres			
											%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve			
	BCC - Domaine De Compétence Socle fondamental		S	143	26	0	169	0	169	19													
	UE Obligatoires																						
	UE Apprentissage de l'exercice de la maieutique	Learning the exercise of maieutics	S3	13	13	0	26	0	26	3	100%	Ecrit Oral Travail personnel					100%	Ecrit Oral Travail personnel			C.SAOUDI		
	ECUE Histoire, compétences et missions des sages-femmes	History, skills and missions of midwives	S3	3	10	0	13	0	13														
	ECUE Raisonnement clinique - Sémiologie générale	Clinical reasoning - General semiology	S3	4	3	0	7	0	7														
	ECUE Pharmacologie générale	General pharmacology	S3	6	0	0	6	0	6														
	UE Processus Infectieux	Infectious processes	S3	46	3	0	49	0	49	5			100%	Ecrit Oral Travail personnel			100%	Ecrit Oral Travail personnel			C.SAOUDI		
	ECUE Virologie, mycologie, parasitologie et pharmacologie	Virology , mycologie , parasitology and phramacology	S3	20	1	0	21	0	21	2													
	ECUE Bactériologie et pharmacologie	Bacteriology and pharmacology	S3	10	2	0	12	0	12	1													
	ECUE Immunologie	Immunology	S3	8	0	0	8	0	8	1													
	ECUE Hygiène hospitalière	Hospital hygiene	S3	8	0	0	8	0	8	1													
	UE Système d'organes: du normal au pathologique (1)	Organ systems: from normal to pathological (1)	S3	55	6	0	61	0	61	7							100%	Ecrit Oral Travail personnel			C.SAOUDI		
	ECUE Système cardio-vasculaire	Cardiovascular system	S3	6	2	0	8	0	8	1			100%	Ecrit Oral Travail personnel									
	ECUE Système nerveux et organe des sens	Nervous system and sense organs	S3	8	0	0	8	0	8	1			100%	Ecrit Oral Travail personnel									
	ECUE Systèmes sanguin et lymphatique	Blood and lymphatic systems	S3	12	4	0	16	0	16	2	100%	Ecrit Oral Travail personnel											
	ECUE Système digestif	Urinary system	S3	8	0	0	8	0	8	1			100%	Ecrit Oral Travail personnel									
	ECUE Systèmes endocrinien et tegumentaire	Endocrine and tegumentary systems	S3	21	0	0	21	0	21	2	100%	Ecrit Oral Travail personnel											
	UE Système d'organes: du normal au pathologique (2)	Organ systems: from normal to pathological (2)	S4	29	4	0	33	0	33	4			100%	Ecrit Oral Travail personnel			100%	Ecrit Oral Travail personnel			C.SAOUDI		
	ECUE Système respiratoire et ORL	Respiratory System and ENT	S4	14	2	0	16	0	16	2													
	ECUE Système néphro-urinaire	Nephro-Urinary System	S4	7	2	0	9	0	9	1													
	ECUE Système musculo-squelettique	Musculoskeletal system	S4	8		0	8	0	8	1													
	BCC - Domaine De Compétence périnatale	Prenatal area of expertise	S	7	1	0	8	0	8	4													
	UE Obligatoires																						
	UE Grossesse	Pregnancy	S3	7	1	0	8	0	8	1	100%	Ecrit Oral Travail personnel									C.SAOUDI		
	UE De la conception à la naissance	From conception to birth	S4	28	0	0	28	0	28	3			100%	Ecrit Oral Travail personnel			100%	Ecrit Oral Travail personnel			C.SAOUDI		

